



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

PARTICIPATION

ARTICLE 1.

La Coupe des Clubs Francophones est ouverte aux 16 clubs sélectionnés lors de leurs éliminatoires provinciales respectives. La répartition est la suivante :

- 4 clubs issus du Brabant wallon - Bruxelles Capitale
- 4 clubs issus de la province de Liège
- 4 clubs issus du Hainaut
- 2 clubs issus de la province de Namur
- 2 clubs issus de la province du Luxembourg

ARTICLE 2.

Chaque province est libre d'adopter le système de sélection qu'elle jugera le plus approprié à ses spécificités.

ARTICLE 3.

La participation des clubs au niveau provincial est régie par la réglementation propre à chaque province. Si sanction il y a, pour non-participation au niveau provincial, cette sanction sera imposée par la province.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

ARTICLE 4.

Une équipe se compose de 6 joueurs et de 2 réserves avec un maximum de 5 dames. Un capitaine ne peut donc aligner qu'un maximum de 8 joueurs par rencontre.

Interdiction de faire des changements pendant les tête à tête

Les changements sont autorisés entre les deuxièmes et ou troisièmes tours ainsi que pendant les parties. Toutefois un seul changement est autorisé par équipe.

Une dame participant à la Coupe Fédérale Messieurs/Mixte ne peut participer à la Coupe Fédérale Dames et inversement.



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 5.

La composition d'équipe ne pourra comporter qu'un maximum de 3 joueurs vétérans non-résidents qui pourront éventuellement être alignés dans la même équipe.

ARTICLE 6.

L'équipe est placée sous l'autorité d'un capitaine joueur ou non joueur qui complètera les feuilles de match et déposera les licences des joueurs à la table.

Seuls les joueurs en possession de leur licence et dans la tenue de leur club (même couleur obligatoire) pourront participer à la rencontre.

Rappel : Rôle du Capitaine d'équipe repris sur la feuille de match

Il doit remplir la feuille de match, faire respecter le présent règlement et maintenir une bonne convivialité durant les rencontres. En aucun cas, il ne peut intervenir ni conseiller les joueurs ou joueuses sur des choix tactiques.

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

ARTICLE 7.

Lors de chaque tour, le premier à remplir la feuille de match doit être le capitaine de l'équipe visitée.

Une rencontre se déroule en respectant l'ordre suivant:

- 1^{er} tour
6 têtes-à-têtes
- 2^{ème} tour
3 doublettes
- 3^{ème} tour
2 triplettes



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 8.

Les points sont attribués selon la répartition suivante :

- 2 points par victoire en tête-à-tête,
- 3 points par victoire en doublette
- 5 points par victoire en triplète.

Le total des points mis en jeu est donc de 31. Le club totalisant le plus de points à l'issue des 3 tours est déclaré vainqueur de la rencontre.

DÉROULEMENT DE LA COUPE DES CLUBS FRANCOPHONES

ARTICLE 9.

Les tirages au sort sont placés sous l'égide de la Commission d'organisation de la Coupe des Clubs Francophones.

ARTICLE 10.

Les 16 clubs qualifiés participeront aux huitièmes de finale.

Les clubs qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe des Clubs Francophones sont tenus de participer à la compétition. Tout forfait sera sanctionné par une amende de 250 €.

Les huitièmes de finale se déroulent sur un seul match et sur le terrain du club tiré en premier. Aucune protection lors du tirage (tirage intégral).

La date de ces rencontres est fixée d'autorité par la FBFP. Toutefois les clubs désirant anticiper cette date pourront le faire s'il y a accord entre eux et si le responsable fédéral de la Coupe en est informé suffisamment tôt et donne son accord.

Si une province ne remplit pas le quorum des qualifiés auxquels elle a droit, des « blancs » seront tirés au niveau des huitièmes de finale.

Les 8 clubs qualifiés à l'issue des huitièmes de finale participeront aux quarts. Ceux-ci se dérouleront, comme les huitièmes, sur un seul match et sur le terrain du club tiré en premier. Aucune protection lors de ce tirage.



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

CALENDRIER

ARTICLE 11.

1/8^e de Finale : Dimanche 8 février 2026 - 14h00

1/4 de Finale : Dimanche 01 mars 2026 - 14h00

Journée Finale : Dimanche 15 mars 2026 - 9h00 et petite finale (obligatoire)

La liste des clubs qualifiés pour les huitièmes de la Coupe des Clubs Francophones doit être communiquée au responsable fédéral par les responsables provinciaux au plus tard le **21 janvier 2026**.

DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

ARTICLE 12.

Aucun droit d'inscription n'est demandé. Aucun prix ne sera remis aux clubs participants. Toutefois, des coupes et trophées récompenseront les 4 clubs qualifiés pour la journée finale.

RESPONSABILITÉS

ARTICLE 13.

La Coupe des Clubs Francophones est placée sous la responsabilité de la Fédération Belge Francophone de Pétanque qui désignera un arbitre pour la journée finale.

Elle se réserve le droit de désigner des arbitres pour les rencontres des huitièmes et des quarts de finale.

Elle se réserve également le droit d'effectuer des contrôles d'alcoolémie au cours de la compétition.



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

ARTICLE 14.

Les résultats et feuilles de matchs des huitièmes et des quarts de finale seront communiqués par les clubs visités aux responsables de la compétition à l'issue de la rencontre et par email à : coupe@fbfp.be

ARTICLE 15.

Les résultats seront diffusés sur le site Web de la Fédération. (<https://www.fbfp.be>) et sur la page facebook de la fédération

SANCTIONS

ARTICLE 16.

Le non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre sur le score 0-31.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE FINALE

ARTICLE 17.

La Commission d'organisation de la Coupe des clubs francophones se réserve le droit de désigner le lieu qui accueillera la journée finale. Celui-ci sera fixé de manière cyclique entre les 5 provinces et sur terrain neutre.

ARTICLE 18.

L'organisateur de la journée finale prendra à sa charge les repas de midi pour les représentants de la Fédération ainsi que pour l'arbitre.

ARTICLE 19.

Horaire de la journée finale

- 08 heures 45 : Tirage au sort
- 09 heures : 1/2 finales
- 14 heures : Finale et petite finale (obligatoire)



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

Remise des prix à l'ensemble des participants à l'issue de la finale.

ARTICLE 20.

Tous les participants à la journée finale recevront un trophée-souvenir.



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

RESPONSABLES DE LA COMPÉTITION F.B.F.P.

DUPONT FRANÇOISE

☎ : 0499 84 01 44

@ : ps@fbfp.be

📍 : Rue Haute-Marexhe, 144 - 4040 HERSTAL

RESPONSABLES DE LA COMPÉTITION PROVINCES

Province du Brabant Wallon et de Bruxelles Capitale

DEMETS ERIC

☎ : 0494 92 69 88

@ : eric.demets@fbfp.be

Province de Liège

GERARD CLAUDY

☎ : 0496 61 45 94

@ : claudy.gerard@petanqueprovinceliège.be

Province de Namur

HOMBLETTE SÉBASTIEN

☎ : 0485 00 85 59

@ : homblette.sebastien.petanque@outlook.com



Coupe des Clubs Francophones

“MESSIEURS / MIXTES”

RÈGLEMENT 2025

Province de Luxembourg

MAYON PATRICK

☎ : 0499 81 01 41

@ : patrick.mayon@fbfp.be

Province du Hainaut

CARLOT CHRISTIAN

☎ : 0475 71 46 74

@ : pcas@gmail.com